

**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE**Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

Présents	Benoît Cerexhe, <i>Bourgmestre-Président</i> , Caroline Lhou, Christophe De Beukelaer, Françoise de Callatay-Hebriet, Antoine Bertand, Carine Kolchory, Dominique Harnel, Helmut De Vos, <i>Échevins</i> , Philippe van Cranem, <i>Président du CPAS</i> , Florence van Lamsweerde, <i>Secrétaire communale ff</i>
Excusé	Pascal Lefèvre, <i>Échevin</i>

Séance du 02.05.19

#Objet : Mobilité - Projets régionaux - Avis de la commune de Woluwe-Saint-Pierre sur le projet de test sur l'avenue de Tervueren et le rond-point Montgomery#

LE COLLÈGE,

Considérant l'importance de l'avenue de Tervueren et le rond-point Montgomery pour la circulation cycliste et automobile en région bruxelloise ;

Considérant qu'un nouvel aménagement sur un axe structurant tel que l'avenue de Tervueren doit s'inscrire dans une vue d'ensemble prenant en compte toutes les formes de mobilité qui s'y développent ainsi que la qualité de vie des riverains et les activités économiques et d'horeca ,

Considérant la volonté du Collège des Bourgmestre et Echevins d'améliorer à court-terme la cyclabilité de l'avenue de Tervueren entre le square Léopold II et le rond-point Mérode, ainsi que la cyclabilité et la fluidité du rond-point Montgomery ,

Considérant les caractéristiques urbanistiques, patrimoniales, culturelles et historiques exceptionnelles de l'avenue de Tervueren (zone ZICHEE, UNESCO, .) ;

Considérant la volonté de la Région de Bruxelles-Capitale de tester l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle marquée et sécurisée sur la voie latérale Sud, des traversées cyclables bidirectionnelles entre les latérales du rond-point de Montgomery, et des modifications dans l'organisation de la circulation dans le rond-point Montgomery ,

Considérant l'avis de la Police mettant en garde contre les dangers des pistes cyclables bidirectionnelles ,

Considérant l'avis de Bruxelles-Mobilité et des associations cyclistes qui estiment que l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle à cet endroit se justifie néanmoins ;

Considérant les projets immobiliers envisagés dans la zone qui permettront d'augmenter le parking hors voirie, important pour les riverains ;

Vu le projet de test planifié par la Région de Bruxelles-Capitale en 2019, présenté au Collège des Bourgmestre et Echevins lors de la séance du 04.04.2019 ,

Considérant que ce projet n'a de sens pour les cyclistes que s'il est mis en œuvre du Square Leopold II à Mérode et qu'une partie significative de ce tronçon se situe sur Etterbeek ; que dans le cas contraire, les cyclistes cheminant vers la ville se trouveraient dans la situation absurde de devoir traverser le Square Leopold II et retraverser à Montgomery, ôtant toute valeur ajoutée au projet ;

Considérant la nécessité de donner un avis sur ledit projet qui s'étend en partie sur le territoire de la commune de Woluwe-Saint-Pierre ;

DÉCIDE de donner un avis de principe favorable à la prolongation de la piste cyclable bidirectionnelle du Square Leopold II jusqu'à Mérode, aux conditions suivantes .

- que le projet soit mis en œuvre dans sa totalité (partie Etterbeek comprise) ,

- que la Région confirme son intention de supprimer le passage du tram (lignes 39 et 44) dans la rue Georges et Jacques Martin en créant une trémie et/ou en prolongeant les lignes de tram jusqu'à Mérode, et ce, afin d'assurer une vision globale de la mobilité sur cette zone ;
- qu'une concertation ait lieu avec les habitants ainsi qu'avec l'horeca situé entre l'avenue des Bataves et le square Montgomery afin de trouver des solutions pour préserver leur dynamisme ;
- que la piste cyclable bidirectionnelle soit sécurisée par des feux par rapport aux automobilistes tournant dans le square Léopold II ou en faisant le tour ;
- que la sécurité routière des traversées cyclistes et piétonnes soit assurée par rapport au trafic automobile entrant et sortant du rond-point Montgomery a minima par des feux et/ou d'autres dispositifs jugés utiles ;
- que la mise en œuvre du projet préserve les caractéristiques urbanistiques, patrimoniales, culturelles et historiques exceptionnelles de l'avenue de Tervueren (zone ZICHEE, UNESCO,...) ;
- qu'un calendrier soit défini par Bruxelles-Mobilité sur l'évaluation de la phase-test ;
- qu'au-delà de cet aménagement temporaire, un projet de réaménagement global de façade à façade de l'avenue de Tervueren soit lancé immédiatement ;

DEMANDE en outre à la Région que, d'ores et déjà, la voie latérale Nord de l'avenue de Tervueren soit mise en rue résidentielle ou en rue cyclable afin d'en améliorer la cyclabilité à court-terme.

Le Collège approuve à l'unanimité le projet de délibération.

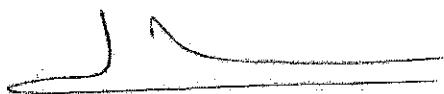
AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

La Secrétaire communale f.f.,
(s) Florence van Lamsweerde

Le Bourgmestre,
(s) Benoît Cerexhe

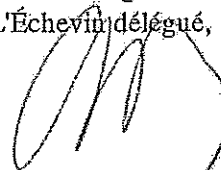
POUR EXTRAIT CONFORME
Woluwe-Saint-Pierre, le 10 mai 2019

La Secrétaire communale f.f.,



Florence van Lamsweerde

Pour le Bourgmestre :
L'Échevin délégué,



Christophe De Beukelaer